

Cour d'Appel de Douai

Tribunal de Grande Instance d'Avesnes-sur-Helpe

Jugement du : 11/2017

Chambre Correctionnelle

N° minute :

N° parquet :

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel d'Avesnes-sur-Helpe le NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT,

composé de Monsieur DEHAY Maxence, juge, président désigné comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale,

En présence de Monsieur PUNGA Marian, auditeur de justice, ayant participé au délibéré avec voix consultative en application des dispositions de l'article 19 de l'ordonnance du 22 décembre 1958, modifié par la loi du 25 février 1992,

Assistés de Madame LINE Emilie, greffière,

en présence de Monsieur SENGLAT Jean-Gabriel, substitut,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

Prévenu

Nom : Nilda

née le 15 avril 1981 à MAUBEUGE (Nord)

Nationalité : française

Situation familiale : célibataire

Situation professionnelle : employée de restauration rapide

Antécédents judiciaires : déjà condamnée

Demeurant :

Situation pénale : libre

comparante assistée de Maître REGLEY Antoine avocat au barreau de LILLE,

Prévenue du chef de :

- CONDUITE D'UN VEHICULE EN ETAT D'IVRESSE MANIFESTE faits commis le 20 avril 2017 à MAUBEUGE NORD

avis TAS le 24/04/2018
par Me Regley le 24/04/2018

allocution difficile et une haleine sentant fortement l'alcool, les précisions fournies par Nilda (consommée après 20h30),

Par conséquent, en l'état de ces énonciations, il y a lieu de considérer que rien ne permet de caractériser avec certitude l'infraction de conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste reprochée à Nilda. Dès lors, cette dernière sera renvoyée des fins de la poursuite.

PAR CES MOTIFS

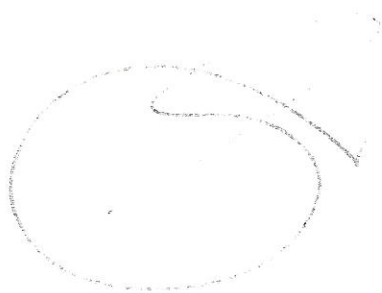
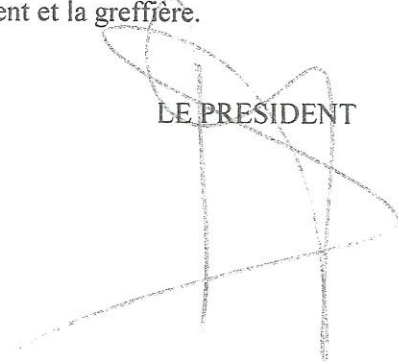
Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de Nilda,

Relaxe Nilda ;

et le présent jugement ayant été signé par le président et la greffière.

LA GREFFIERE

LE PRESIDENT

A large, stylized signature in black ink, consisting of a large circular loop followed by a horizontal stroke and a vertical stroke.A large, stylized signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.A signature in blue ink, consisting of several overlapping loops.